



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	6	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

SEANCE DU VENDREDI 1 OCTOBRE 2021

**OBJET : 08-1 - BOULEVARD WILSON -
PROCEDURE DE RETROCESSION
D'UN DROIT AU BAIL - MODIFICATION
DU CAHIER DES CHARGES DE
RETROCESSION DU DROIT AU BAIL**

Le vendredi 1 octobre 2021 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 24/09/2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaelle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Serge AMAR,
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Bernard MONIER à Mme Alexia MISSANA,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
M. Alain BERNARD à M. Marc ANFOSSO,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents : M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme Khadija AOUAMI.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3079/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, 07 OCT. 2021

Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

07 OCT. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée principale territoriale,



Sandra MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS
ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de la loi n°2005-882 du 02/08/2005 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises et son décret d'application n°2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux, la Commune a approuvé, en séance du 1^{er} février 2008, l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

A cet effet, en vue de préserver la diversité commerciale et artisanale et mettre fin à la rupture du linéaire marchand sur le boulevard Wilson, par décision municipale du 20 novembre 2020, il a été décidé d'exercer le droit de préemption sur la cession d'un droit au bail situé au 2 boulevard Wilson. Par acte sous seing privé du 5 février 2021, la cession du droit au bail a été entérinée.

L'établissement concerné est composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 35 m², avec toilettes et d'un sous-sol de 25 m² à usage de réserve.

En vue d'un appel à candidatures auprès d'éventuels repreneurs, un cahier des charges relatif à la rétrocession du droit au bail commercial a été élaboré et adopté lors du Conseil municipal du 30 avril 2021.

L'appel à candidatures a été publié le 10 mai 2021. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 juin 2021.

Etant donné l'infructuosité de l'appel à candidature, il a été décidé de modifier le cahier des charges en incluant l'activité « alimentaire » dans la liste des activités préconisées.

Ce cahier des charges prévoit de procéder à la rétrocession du droit au bail pour une durée de neuf années entières et consécutives au bénéfice d'un exploitant, qui exercera une activité de loisirs, culture, décoration, galerie d'art, prêt à porter, chaussures, alimentaire. La valeur du droit au bail s'élève à un montant de 157 000 €.

En cas d'appel à candidature infructueux à l'issue de la date prévue, le Maire pourra classer « sans suite » cette procédure ou publier un nouvel appel à candidature, procéder à de nouvelles visites en fixant de nouveaux délais.

En revanche, le Conseil municipal sera le seul compétent en cas de poursuite de la procédure nécessitant une modification substantielle du cahier des charges.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les changements du cahier des charges de rétrocession du droit au bail situé au 2 boulevard Wilson, joint en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature en vue de trouver un repreneur à qui rétrocéder le bail préempté.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.08-1 - BOULEVARD WILSON - PROCEDURE DE RETROCESSION D'UN DROIT AU BAIL - MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE RETROCESSION DU DROIT AU BAIL

Date de transmission de l'acte : 07/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2021

Numéro de l'acte : 744925 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20211001-744925-DE

Date de décision : 01/10/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes